

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC9971

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/785(XXIII)ii

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES PROGRAMMES ET
CONFERENCES ET EXAMEN DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE
2014 – 2017 POUR LA COMMISSION DE L'UA**

I. Introduction

1. La réunion du Sous-comité du Comité des Représentants permanents (COREP) sur les programmes et les conférences s'est tenue le 16 avril 2013, sous la présidence du Vice-président du Sous-comité, S.E. Dr Isaac Munlo, Ambassadeur du Malawi en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

2. Ont pris part à la réunion les pays suivants :

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| 1. Afrique du Sud | 18. Malawi |
| 2. Algérie | 19. Mali |
| 3. Angola | 20. Mauritanie |
| 4. Bénin | 21. Mozambique |
| 5. Botswana | 22. Nigéria |
| 6. Burkina Faso | 23. Ouganda |
| 7. Burundi | 24. RASD |
| 8. Comores | 25. République démocratique du Congo |
| 9. Congo | 26. Rwanda |
| 10. Côte d'Ivoire | 27. Sénégal |
| 11. Égypte | 28. Soudan |
| 12. Éthiopie | 29. Tanzanie |
| 13. Gabon | 30. Tchad |
| 14. Gambie | 31. Togo |
| 15. Ghana | 32. Tunisie |
| 16. Guinée Équatoriale | 33. Zambie |
| 17. Kenya | 34. Zimbabwe |

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Sous-Comité a adopté les points de l'ordre du jour suivants proposés par la Commission :

- a) Allocution d'ouverture ;
- b) Examen du rapport sur les mesures prises concernant le projet de Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA, après adoption par la session extraordinaire du Conseil exécutif ;
- c) Examen du rapport intérimaire sur l'Agenda de développement de l'Union africaine à l'horizon 2063 : Un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable ;
- d) Questions diverses.

III. Allocation d'ouverture

4. Dans les allocutions liminaires, le Président a remercié les membres du Sous-comité pour leur participation à cette réunion et souligné l'importance de la session, compte tenu du peu de temps imparti pour organiser les réunions des organes délibérants de l'UA. Il a fait appel à la collaboration habituelle des membres du Sous-comité.

IV. Examen du rapport intérimaire sur l'Agenda de développement de l'Union africaine à l'horizon 2063 : Un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable

5. Dans son exposé, le Directeur de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources a rappelé la Décision EX.CL/Dec.733 (XXII) du Conseil exécutif prise les 24 et 25 janvier, qui prend en compte la collaboration entre la Commission, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique à long terme pour le continent.

6. Le Directeur a également rappelé qu'aux termes de la même décision, le Conseil exécutif a encouragé les trois institutions à finaliser les travaux sur un document de réflexion, à s'en servir pour des consultations avec les principales parties prenantes et à présenter un document-cadre qui sera examiné par les organes délibérants de l'UA en mai 2013.

7. Le Directeur a indiqué à la réunion que, comme convenu, les trois institutions ont continué à travailler sur le projet de document de réflexion, qu'elles ont enrichi en un document-cadre intitulé « Agenda de l'Union africaine à l'horizon 2063 » dont l'objectif est de définir une trajectoire de développement pour l'Afrique au cours des 50 prochaines années. Il a expliqué que le document met en lumière les performances de l'Afrique au cours des 50 dernières années, évalue la situation de l'Afrique aujourd'hui et propose la voie à suivre pour l'Afrique au cours des 50 prochaines années, y compris les objectifs à atteindre.

8. Le Directeur a également informé les participants que la Commission estime qu'il serait prématuré de soumettre le document-cadre, pour examen en mai 2013 par les organes délibérants de l'UA, car il n'a pas encore été soumis aux commentaires et à la contribution des acteurs africains.

9. Dans ce contexte, la Commission envisageait d'entamer des consultations intenses avec les principales parties prenantes africaines en vue d'obtenir leur contribution et d'assurer qu'elles se l'approprient. Les principales parties prenantes à consulter sont les États membres, les Communautés économiques régionales, d'autres organes de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, les universitaires, institutions de recherche ou groupes de réflexion, le secteur privé, ainsi que les partenaires internationaux. Par ailleurs, un effort spécial sera déployé en vue de consulter les

femmes et les jeunes, qui représentent plus de 60 % de la population africaine. Les anciens chefs d'État seront également consultés pour leur sagesse et leur expérience.

10. La réunion a été informée que les premières grandes étapes du processus de consultation concernent la présentation du document-cadre lors d'une réunion d'experts sur les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mai 2013), la Conférence des parties prenantes féminines sur le Panafricanisme, la Renaissance et l'Agenda à l'horizon 2063 (12-13 mai 2013), et les ministres de l'UA responsable du genre et des affaires féminines (14 mai 2013). Le Directeur a indiqué que des contributions substantielles ont été reçues de ces réunions et seront prises en compte pour peaufiner le document.

11. En conclusion, il a attiré l'attention du Sous-comité sur une feuille de route qui orientera l'élaboration de l'Agenda à l'horizon 2063 de l'Union africaine et a souligné, en particulier, qu'en raison de la nécessité de mener des consultations publiques et exhaustives, le document-cadre ne pourrait être présenté qu'en janvier 2014, au lieu de mai 2013.

V. Commentaires et observations

12. Au cours du débat qui a suivi cet exposé, les membres du Sous-comité ont félicité la Commission pour sa présentation et formulé les observations suivantes :

- a) La Commission devra garantir que les travaux seront achevés dans les délais impartis dans la Feuille de route (à juin 2014), et ils ont exprimé des réserves quant au volume du travail à accomplir.
- b) Les membres du Sous-comité ont souligné l'importance de l'exercice que doivent mener et dont doivent s'approprier les Africains de toutes les couches de la société, y compris la diaspora. Cela étant, ils ont fait ressortir la nécessité d'élaborer une stratégie de communication pour s'assurer que les parties prenantes poursuivent leur engagement tout au long du processus. En outre, les consultations avec les partenaires internationaux devraient avoir lieu à la fin de l'exercice, quand l'Agenda aura déjà été défini.
- c) Les membres ont souligné la nécessité de mener des consultations régulières et approfondies avec les États membres pour assurer le contrôle de la qualité et obtenir des conseils. Il a été convenu que d'autres organes de l'UA, y compris le COREP et ses sous-comités concernés doivent s'engager davantage dans le processus. À cet égard, la Commission devrait fournir des rapports trimestriels pour examen par le COREP par le biais de son Sous-comité sur les programmes et conférences.
- d) Il a été rappelé à la Commission qu'outre le fait de s'appuyer sur les cadres existants, elle devrait envisager de mener des consultations auprès des

autorités nationales chargées de la planification dans les États membres, par souci de cohérence.

- e) Les membres du Sous-comité ont demandé à toutes les parties concernées de déployer plus d'efforts afin de garantir le succès de l'exercice.
- f) Ils ont souligné que l'Agenda à l'horizon 2063 devrait porter sur l'action en mettant l'accent sur l'harmonisation, la convergence et les programmes transfrontaliers.
- g) La Commission devrait tirer parti des réunions ministérielles prévues pour présenter l'Agenda à l'horizon 2063 et solliciter des contributions. La Commission devrait également être vigilante et profiter des manifestations du cinquantenaire pour recueillir les contributions en faveur de l'élaboration de l'Agenda à l'horizon 2063.

VI. Réponse de la Commission

13. La Commission a expliqué ce qui suit :

- a) Le processus sera participatif et impliquera tous les segments de la société africaine. En outre, une stratégie de communication était en cours d'élaboration pour assurer la participation des citoyens tout au long du processus.
- b) Tous les efforts seront déployés pour compléter l'exercice dans le délai prévu dans la feuille de route, sans en compromettre la qualité.
- c) Un projet de document-cadre avait déjà été élaboré par des experts techniques et était en cours de révision interne à la Commission de l'UA, la CEA et la BAD ; ce document sera ensuite enrichi et servira de base aux consultations avec les parties prenantes.
- d) Le processus d'élaboration du projet de document-cadre impliquait la réalisation d'une analyse de la situation, notamment un examen des cadres existants tels que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, le Programme du NEPAD et les cadres thématiques tels que le CAADP, le PIDA et le Cadre de politique sociale.
- e) Le Cadre devrait constituer une base pour un agenda africain de développement à l'initiative des pays, notamment une position africaine commune en ce qui concerne l'Agenda de développement post-2015.
- f) La Commission est disposée à produire des rapports intérimaires trimestriels et à travailler en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les programmes et conférences sur une base régulière.

VII. Recommandations

14. Le Sous-comité a décidé de faire les recommandations suivantes au COREP :

- a) Le COREP devrait approuver la Feuille de route sur l'élaboration de l'Agenda 2063 (Annexe 1) et recommander au Conseil exécutif que le document-cadre soit soumis, pour examen, aux organes délibérants de l'Union africaine en janvier 2014 et que la version finale de l'Agenda 2063 soit examinée et adoptée en juin 2014.
- b) La Commission devrait présenter au COREP, par le biais de son Sous-comité sur les programmes et conférences, des rapports intérimaires trimestriels afin de faciliter le suivi et l'orientation tout au long du processus.

VIII. Examen du Rapport sur les actions entreprises par rapport au projet de Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA suite à son adoption par la réunion extraordinaire du Conseil exécutif

15. La Commission a diffusé un rapport intérimaire contenant les mesures spécifiques prises en réponse aux questions soulevées par les États membres lors de la réunion extraordinaire du Conseil exécutif.

16. Le rapport intérimaire a également abordé d'autres actions entreprises dans le cadre de la reformulation des indicateurs et de la prise en compte des questions relatives aux femmes et aux jeunes dans le Plan stratégique.

17. En l'absence des versions en langues portugaise et arabe du projet de Plan stratégique, et en raison de contraintes de temps, la réunion a décidé de se concentrer sur la formulation des recommandations à soumettre au COREP.

IX. Observations formulées par le Sous-comité

18. Le Sous-comité a formulé les observations suivantes :

- a) La Commission doit s'efforcer de présenter le Plan stratégique dans les quatre langues officielles.
- b) Il a été généralement reconnu que le document avait déjà été examiné et approuvé par le Conseil exécutif, sous réserve d'une étude plus approfondie de certaines questions soulevées par les États membres lors de la session extraordinaire de cette instance. À cet égard, il a été également reconnu qu'il existait un résumé d'appui, qui met en exergue les corrections effectuées par la Commission.
- c) Compte tenu de ce qui précède, il a généralement été admis que le document pourrait être présenté au COREP aux fins de recommandation à l'approbation du Conseil exécutif.

- d) Les États membres ont demandé à la Commission de leur faire parvenir par voie électronique l'ébauche finale du Plan stratégique pour un nouvel examen et confirmation des modifications apportées au Plan.
- e) Il a été convenu qu'entre-temps, les États membres devraient lire le document de synthèse et le Plan stratégique pour qu'en cas d'omissions sur les questions soulevées par les ministres lors de la session extraordinaire, celles-ci puissent être portées à l'attention du directeur responsable de la planification stratégique.
- f) Les États membres qui pourraient avoir de nouvelles questions à soulever ou des propositions à faire lors de la réunion du COREP.

X. Recommandations

19. Le Sous-comité a décidé de soumettre les recommandations suivantes au COREP :

- a) Le COREP devrait prendre acte du travail accompli par la Commission à l'effet de parfaire le Plan stratégique comme le demandait la réunion extraordinaire du Conseil exécutif (Annexe 2).
- b) Le COREP devrait recommander le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission pour approbation par le Conseil exécutif et pour adoption par la Conférence.

**PROJET DE FEUILLE DE ROUTE POUR
L'ELABORATION DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE**

**PROJET DE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ELABORATION
DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE**

PHASE	ACTIVITÉ	ETAPE/ RESULTAT	CALENDRIER
1	ENTREPRENDRE UNE ANALYSE DE LA SITUATIONNELLE POUR IDENTIFIER LES QUESTIONS, LES PROBLEMES ET LES OPPORTUNITES (INTERNES ET EXTERNES). SUR CETTE BASE, ELABORER UN DOCUMENT DE REFLEXION/DOCUMENT- CADRE IDENTIFIANT CLAIREMENT LES PRINCIPAUX MOTEURS DE LA TRANSFORMATION SOCIOECONOMIQUE ET LES ETAPES A FRANCHIR VERS LA REALISATION DE L'AGENDA 2063.	ANALYSE DE LA SITUATION/DOCUMENT DE REFLEXION/AVANT-PROJET DU DOCUMENT-CADRE	JANVIER-MARS 2013
2.	SOLLICITER LES OBSERVATIONS ET CONTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DE L'UA, DE LA BAFD, DE LA CEA ET D'AUTRES PARTIES PRENANTES	PROJET REVISE DU DOCUMENT DE REFLEXION/DOCUMENT- CADRE	AVRIL-MAI 2013
3.	PREPARER UN RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE PROCESSUS D'ELABORATION DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE POUR EXAMEN PAR LES ORGANES DE DECISION DE L'UA	RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'ELABORATION DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE	MAI 2013
4.	CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES SUR LE DOCUMENT DE REFLEXION/DOCUMENT-CADRE (NOTAMMENT AVEC LE COREP ET SES SOUS-COMITES SUR LES PROGRAMMES ET CONFERENCES)	OBSERVATIONS/CONTRIBUTIONS	JUIN-AOUT 2013
5.	DEFINIR L'OBJECTIF GLOBAL, LES PRIORITES, LES RESULTATS, LES ETAPES ET LES INDICATEURS	PROJET DE DOCUMENT CADRE CONTENANT L'OBJECTIF GLOBAL, LES PRIORITES, LES RESULTATS, LES REPERES ET LES INDICATEURS	SEPT. 2013
6.	TRADUCTION DU PROJET DE DOCUMENT- CADRE	PROJET DE DOCUMENT-CADRE DANS LES QUATRE (4) LANGUES DE TRAVAIL DE L'UA	MI-OCTOBRE 2013
7.	ENVOI DU PROJET DE DOCUMENT- CADRE AUX ÉTATS MEMBRES	DOCUMENT REÇU PAR TOUS LES ÉTATS MEMBRES	16 OCT.2013
8.	PRESENTATION DU PROJET DE DOCUMENT- CADRE AU SOUS-COMITE ET AU COREP	RECOMMANDATIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF	PREMIERE MOITIE DE NOVEMBRE 2013
9.	ENVOI DU PROJET DE DOCUMENT- CADRE REVISE AUX ÉTATS MEMBRES	DOCUMENT REÇU PAR TOUS LES ÉTATS MEMBRES	SECONDE MOITIE DE NOVEMBRE 2013
10.	PRESENTATION DU DOCUMENT-CADRE AU CONSEIL EXECUTIF ET A LA CONFERENCE	APPROBATION DU DOCUMENT- CADRE	JANVIER 2014

PHASE	ACTIVITÉ	ETAPE/ RESULTAT	CALENDRIER
11.	POURSUITE DE L'ELABORATION DU CADRE A TRAVERS L'ANALYSE DE SCENARIOS, L'ANALYSE PROSPECTIVE, L'IDENTIFICATION DE STRATEGIES, DES PROGRAMMES ET DES INDICATEURS DETAILLES	PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE	FEVRIER – MARS 2014
12.	CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROJET DE PLAN STRATEGIQUE	OBSERVATIONS/CONTRIBUTIONS	AVRIL_MAI 2014
13.	ÉLABORATION D'UN CADRE DE SUIVI & EVALUATION	PROJET DE CADRE DE SUIVI-EVALUATION (S&E)	FEVRIER – MARS 2014
14.	ÉLABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE	PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE	FEVRIER-MARS 2014
15.	ORGANISER UN ATELIER CONTINENTAL OU DES ATELIERS CONTINENTAUX DE VALIDATION DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE, DU CADRE DE SUIVI-EVALUATION ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS/CONTRIBUTIONS	AVRIL 2014
16.	PRESENTATION DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE, DU CADRE DE DE SUIVI-EVALUATION, ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE AU SOUS-COMITE ET AU COREP	RECOMMANDATIONS AU CONSEIL EXÉCUTIF	MAI 2014
17.	PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE, DU CADRE DE SUIVI-EVALUATION ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE AU CONSEIL EXECUTIF ET A LA CONFERENCE	APPROBATION	JUIN 2014
18.	VULGARISATION DU PLAN STRATEGIQUE DE L'UNION AFRICAINE	PLAN STRATEGIQUE DE L'UNION AFRICAINE VULGARISE	JUILLET – SEPTEMBRE 2014

**PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 DE LA
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

***RAPPORT SUR LES MESURES PRISES A LA SUITE DE LA RÉUNION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF TENUE LE 8 AVRIL 2013***

PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

RAPPORT SUR LES MESURES PRISES A LA SUITE DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL EXÉCUTIF TENUE LE 8 AVRIL 2013

1.0 Introduction

- 1.1. Le Conseil exécutif , à sa quatorzième session extraordinaire tenue le 8 avril 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), par Décision Ext/EX.CL/Dec1 (XIV), a approuvé en principe, le projet de plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine et l'a recommandé pour adoption à la vingt-et-unième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui se tiendra les 26 et 27 mai 2013, sous réserve que la Commission et le COREP approfondissent le travail et renforcent les indicateurs et intègrent les questions de genre et des jeunes dans le Plan.
- 1.2. Le Conseil exécutif a demandé la Commission de tenir compte de toutes les contributions faites par les Etats membres à la session extraordinaire, et de soumettre la version finale du plan stratégique pour examen à la vingt-troisième session ordinaire du Conseil qui se tiendra les 22 et 23 mai 2013.

2.0 Rapport d'activité

- 2.1. En application de la décision précitée du Conseil exécutif, la Commission a constitué un groupe de travail composé de tous les départements et chargé d'examiner et de renforcer les indicateurs. Le groupe a adopté l'approche de la chaîne de résultats telle que définie par les objectifs, les résultats et les mesures et activités afin d'établir une chaîne de causalité et de définir des indicateurs de performance appropriés.
- 2.2. Ainsi, le groupe de travail a :
 - reformulé les énoncés des résultats (résultats/activités) là où c'est nécessaire sans pour autant changer le contenu ;
 - reformulé les indicateurs de performance dans certains cas afin d'éliminer les ambiguïtés, pour s'assurer qu'ils sont **spécifiés, mesurables, acceptables, réalistes et situés dans le temps.**
 - réduit le nombre des indicateurs de performance, et a retenu uniquement les indicateurs de performance clés, là où c'est possible.

- 2.3. Le Cadre des résultats modifiés (avec des indicateurs de performance) est contenu dans le document révisé du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine- Annexe 6.
- 2.4. En ce qui concerne les observations/ contributions des Etats membres à la session extraordinaire du Conseil exécutif, la Commission a préparé le tableau ci-joint indiquant les interventions des États membres et les mesures prises par la Commission à cet égard. Il est également indiqué les pages où il y a e des amendements, selon la pagination de la version anglaise du Plan stratégique.

3. Recommandations

Le Sous-comité pourrait recommander au Comité des représentants permanents de :

1. **Prendre note du travail accompli par la Commission pour affiner davantage le Plan stratégique, comme demandé.**
2. **Recommander le plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine pour approbation finale du Conseil exécutif.**

Observations du Conseil Exécutif sur le projet de plan stratégique et sur les mesures prises par la Commission

État membre	Question(s) soulevée (s)	Mesure prise par la Commission par page et par paragraphe du Plan stratégique
Sierra Leone	A demandé l'inclusion dans le Plan stratégique de mesures spécifiques concernant la petite fille	Les mesures sont indiquées à la page 102, tableau 12, Activité 1.6 (4)
Seychelles	A rappelé à la Commission que les Seychelles font aussi partie des pays où la représentation des femmes à l'Assemblée nationale est de 30 %	La correction figure à la page 77, paragraphe 2, alinéa 3. Les pays sont cités par ordre selon le taux de représentation des femmes à l'Assemblée nationale
Namibie	A proposé des indicateurs concernant a) la réduction des conflits ; b) les industries établies ; c) le niveau des filets de sécurité et d) la réduction du nombre des réunions de la Commission	Ces propositions ont été prises en compte à l'annexe 6, pages 141 à 168: par exemple dans les indicateurs relatifs aux Activités 3.6, 4.4 et 7.1
Égypte	A soulevé plusieurs questions : a) la nécessité de séparer les questions relatives au printemps arabe de la situation dans le Sahel. L'Égypte a estimé que le printemps arabe était de nature politique alors que la situation dans le Sahel est de nature sécuritaire (cela a été davantage précisé par le représentant de l'Ambassade d'Égypte dans sa rencontre avec la Commission) b) la question du partage des ressources en eau, question également soulevée par l'Éthiopie à la réunion du COREP ; c) la mobilisation des ressources pour financer le budget de l'Union africaine) ; d) la nécessité de réactiver les protocoles d'accord signés entre la Commission de l'Union africaine et les États membres concernant les initiatives de renforcement des capacités et l'assistance technique que les États membres peuvent fournir, sur demande	a) La séparation entre les questions relatives au printemps arabe et à la situation dans le Sahel a été faite à la page 81, paragraphe 5, avec une formulation appropriée par le Département Paix et Sécurité, et des corrections à la page 61, paragraphe 2, avec la suppression de la phrase intitulée: « <i>Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a exploité la crise en Afrique du Nord pour prendre pied dans le Sahel, avec les conséquences négatives que les récents événements au Mali ont montrées.</i> », d'autant que cette phrase n'avait aucune valeur ajoutée

		<p>b) La nouvelle formulation proposée par la Commission a été acceptée par l'Égypte et l'Éthiopie. Elle figure à la page 56, paragraphe 1, et concerne la phrase se terminant par « ... conformément aux principes du gagnant-gagnant »</p> <p>c) C'était une observation demandant à la Commission de ne pas trop compter sur les États membres pour le financement, mais de se concentrer davantage sur la recherche de sources de financement alternatives ou additionnelles, et en particulier d'attendre le rapport de S.E. Obasanjo. La Commission n'a pas modifié la formulation, puisqu'elle a estimé que ce qui était dit à la page 132 au paragraphe 6.2 (a) était suffisant</p> <p>d) La Commission a inséré dans le document aux pages 20, 24 (d) et 132 (6,2 e), la nécessité de réactiver les protocoles d'accord signés entre la Commission de l'Union africaine et les États membres concernant les initiatives de renforcement des capacités, qui visent à améliorer l'efficacité opérationnelle de la Commission.</p>
Mozambique	A souligné la nécessité de vulgariser le Plan stratégique dans les États membres afin qu'ils puissent commencer à intégrer des parties du Plan dans leurs plans nationaux	La Commission a proposé des indicateurs de performance qui permettront de déterminer si le Plan stratégique a été suffisamment popularisé, et permettront aux États

		membres de commencer à intégrer des parties du Plan dans leurs plans nationaux. Les indicateurs sont indiqués à la page 166, Activité 6.1.
Cap-Vert	A demandé à la Commission de proposer des mesures spécifiques en faveur des petits États insulaires	La Commission, à travers le département de la Planification stratégique, a entrepris des recherches sur la question. Après avoir consulté ses divers services, la Commission a proposé le texte figurant aux pages, 50, 56, 57, 59, 64, 67, 74, 75, ainsi qu'à l'Annexe 6, Activité 2.1, page 150, et Activité 3.3, page 157.
Gabon	Un représentant de l'Ambassade du Gabon lors de sa rencontre avec la Commission a soulevé des questions qui préoccupent son pays. Le Gabon a observé que le changement climatique ne devait pas être considéré comme un aspect des questions de l'environnement. Le changement climatique devrait plutôt être traité avec la même importance que les questions de l'environnement.	Dans le texte, l'expression : «... <i>l'environnement, y compris le changement climatique</i> » a été modifiée pour se lire : « ... <i>l'environnement et le changement climatique</i> ». Comme par exemple à la page 87, Section 4.1, Encadré 9, 2
General Observations	<p>Presque tous les États membres qui sont intervenus, ont observé que le texte, en particulier dans la Section sur l'analyse de la situation, indiquait des sources de données non africaines. Ils ont demandé à la Commission d'utiliser autant que possible, les données provenant des États membres</p> <p>Que pense la Commission de l'Agenda post-2015/OMD ?</p> <p>Il faudrait envisager d'inclure les défis par section dans le chapitre sur l'analyse de la situation</p>	<p>La Commission a reformulé la section concernée et ainsi que le texte et a supprimé la quasi-totalité des données de source étrangère. Mais, aucun département n'a fourni des données de sources africaines qui pourraient être utilisées.</p> <p>Le département de la planification stratégique a introduit une section sur l'Agenda de l'Afrique post-2015, basée sur le rapport d'une étude menée en 2011, avec la participation de 32 pays</p>

		<p>et de 112 représentants, qui proposait trois options. La section va de la page 81 à la page 83</p> <p>L'analyse de la situation inclut les défis par chaque section du chapitre, c'est-à-dire les encadrés aux pages 51, 58, 63, 69 et 75</p>
--	--	--

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Report of the sub-committee on programmes and conferences

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4334>

Downloaded from African Union Common Repository